

ECRI

European Commission against Racism and Intolerance
Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

Table ronde de l'ECRI en Grèce

Hotel TITANIA
Athènes, 18 novembre 2004

NOTE EXPLICATIVE

La table ronde de l'ECRI en Grèce fait partie d'une série de tables rondes nationales organisées dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, dans le cadre du programme d'action de l'ECRI sur les relations avec la société civile.

Ce programme d'action repose sur l'idée que le racisme et l'intolérance ne peuvent être combattus avec succès que si la société civile participe activement à cette lutte : l'éradication du racisme et de l'intolérance exige non seulement des mesures de la part des gouvernements (auxquels s'adressent les recommandations de l'ECRI) mais aussi la participation pleine et entière de la société civile. L'ECRI attache une grande importance à diffuser son message anti-raciste dans l'ensemble de la société civile, ainsi qu'à faire participer les divers secteurs de la société à un dialogue interculturel fondé sur le respect mutuel.

Cette table ronde a pour principaux thèmes: (1) le rapport de l'ECRI sur la Grèce ; (2) le racisme et la xénophobie dans le discours public et la sphère publique ; (3) la législation anti-discriminatoire nationale et (4) la situation des immigrés en Grèce.

Dans son [rapport sur la Grèce](#) récemment publié, l'ECRI reconnaît que ces dernières années, la Grèce a pris un certain nombre de dispositions pour lutter contre le racisme et l'intolérance. Elle a notamment adopté un programme d'action intégré visant à améliorer la vie quotidienne de la population rom ainsi que le renforcement d'un réseau d'écoles interculturelles. De plus, on constate des progrès dans l'exercice de la liberté religieuse des groupes religieux minoritaires. Enfin, la situation des immigrés en Grèce a fait l'objet de deux procédures de régularisation.

Dans le même temps, l'ECRI observe que subsistent dans la société grecque des stéréotypes, des préjugés et des cas de discrimination à l'encontre de membres de groupes minoritaires. De plus, l'ECRI note que la situation des immigrés est loin d'être totalement régularisée et il n'existe pas encore de politique d'intégration complète et ciblée en matière d'immigration. Enfin, le droit pénal n'est pas suffisamment mis en œuvre pour lutter contre les actes racistes et le droit civil et administratif ne suffit pas à interdire efficacement la discrimination.

Toutes ces questions seront examinées avec des représentants des organismes gouvernementaux compétents et les victimes de discriminations, au vu de la [Recommandation de politique générale n° 7](#) sur la législation nationale pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale et le nouveau projet de loi anti-discrimination. Une

ECRI

European Commission against Racism and Intolerance
Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

session complète sera consacrée au problème du racisme et de la xénophobie dans le discours public, au cours de laquelle la **Charte anti-racisme grecque** sera présentée comme outil de lutte contre le racisme au niveau local. L'accent sera tout particulièrement mis sur la future création d'un **organe spécialisé dans la lutte contre le racisme et l'intolérance** et la mise en œuvre du **plan d'action pour l'intégration des immigrés en Grèce**.

L'ECRI espère qu'un débat ouvert entre tous les acteurs concernés sur ces questions extrêmement importantes contribuera à définir un ensemble de moyens efficaces pour mieux mettre en œuvre des initiatives existantes et donnera également une impulsion à de nouvelles réformes en Grèce.